En partenariat avec *Avec le soutien de*

ÉCHOS DE L'ATELIER

« Objectifs 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques »
20 juillet 2020 ● Argentré

En bref…

Malgré le contexte sanitaire, une vingtaine d'acteurs locaux se sont réunis le 20 juillet à Argentré pour appréhender les **objectifs de développement durable**, en respectant de manière stricte les contraintes sanitaire. Cette rencontre est la première d'un **cycle d'appropriation** des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et a été réalisée avec le soutien financier de l'Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-DREAL).

De manière plus précise, l'objet de cette rencontre était de **découvrir l'objectif 13 « rendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques »**.

Dans un premier temps, le Réseau a défini l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable en présentant le contexte du développement durable. Ces objectifs s'inscrivant notamment dans la continuité des objectifs du millénaire et **apportant une suite aux Agendas 21 locaux**. L'Agenda 2030 se positionne comme une **feuille de route du développement durable**, elle a vocation à être universelle, transversale et transformative. Commune à tous les pays et à tous les acteurs, il se positionne comme le référentiel du développement durable pour atteindre les accords de Paris.

C'est ensuite au travers du **témoignage de M. Morel de la commune de Changé**, présentant la mise en place d'un Agenda 21, que ces objectifs de développement ont été appréhendés. Engagée depuis de nombreuses années en faveur d'un développement durable, la commune de Changé a souhaité **structurer son action autour d'un Agenda 21**. Fruit d'une réflexion initiée il y a une dizaine d'années et d'un **processus participatif**, l'Agenda 21 a permit de présenter le projet de développement durable de la commune et de décrire les actions à mettre en place sur une large échelle de temps. Les communes de **Bierné et Château-Gontier-sur-Mayenne** ont ensuite de partagé leur expérience.





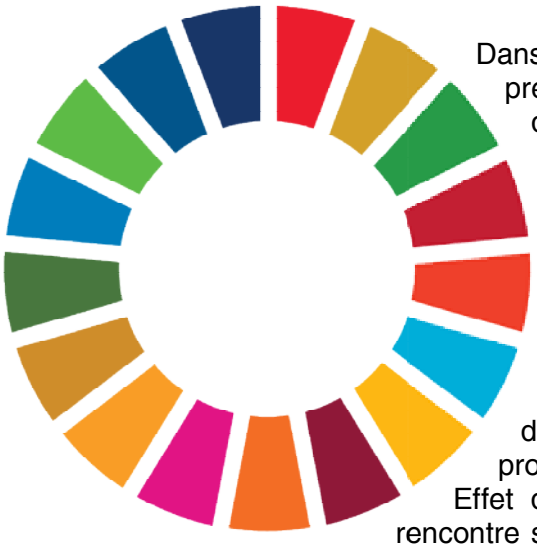
Introduction

Alain Marsollier, ancien élu et co-président de Synergies accueille les participants et **présente le Réseau des collectivités,** ainsi que les différentes actions qu'il met en place pour les communes. Antoine Le Manchec, animateur du Réseau, présente le programme de la rencontre et rappelle que cette action est réalisée dans le cadre d'un cycle de rencontre sur l'appropriation de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable, avec le soutien financier de l'Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-DREAL).

Avec le renouvellement municipal, il semblait nécessaire faire connaissance. Un tour de table des présentations est donc réalisé afin de permettre à tout le monde de se connaître. Une entrée en matière ludique est ensuite proposée pour découvrir les objectifs grâce aux **posters « objectifs de développement durable » de la Fondation GoodPlanet**, présidée par Yann Arthus-Bertrand et le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse. Les posters formaient un chemin pour se rendre aux tables.



Eléments de contexte : définition de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable



Dans un premier temps, Antoine Le Manchec fait une rapide présentation de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, après quelques éléments de contexte historique. La notion de développement durable apparaît pour la première fois en 1987 dans le **rapport Brundtland** et se voit ensuite précisée lors du **Sommet de Rio**. C'est à cette occasion qu'apparaît la **définition des « trois piliers »** qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : la préservation de l'environnement, la justice sociale et le progrès économique. Plusieurs dates clés du développement durable sont ainsi énoncées comme celle de l'adoption du protocole de Kyoto, portant un objectif de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), directement en lien avec le sujet de la rencontre sur l'Objectif 13, relatif aux mesures à mettre en place pour lutter contre les changements climatiques. Plus récemment, les **Objectifs du millénaire sont créés en 2000** et recouvrent des grands enjeux humanitaires à atteindre pour 2015.
C'est à cette date que sont adoptés **l'Agenda 2030** et les **Objectifs de développement durable**, qui intègrent la dimension environnementale selon le triptyque définit par le Sommet de Rio. Elaboré durant trois années de **concertation par une communauté d'acteurs**, c'est un programme mondial non contraignant pour atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris en 2016. Il se décline en 17 objectifs qui sont eux-mêmes précisés par 170 cibles-actions. Ses objectifs ont de nombreuses synergies les uns avec les autres, reflétant les nombreuses interactions entre les différents secteurs.

Si **l'Agenda 2030** est bien un **document déclinant des objectifs internationaux**, il peut être **décliné localement** et ainsi prendre la suite des Agendas 21 sous forme **d'Agenda 2030 local**. De la même manière il pourra donc être utilisé comme un **outil de planification** du développement durable. Contrairement à l'Agenda 21 il n'est pas seulement à destination des collectivités, **tous les acteurs sont aussi invités à s'en saisir**. Cela permet ainsi de créer un **langage commun** entre tous les différents acteurs territoriaux et démarrer une dynamique territoriale intersectorielle.



■ Présentation de l'objectif 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques



L'animateur présente ensuite rapidement le contexte des changements climatiques, ainsi que les enjeux d'une urgente action pour lutter contre les changements climatiques, dont nous avons conscience. Les collectivités locales sont clairement identifiées comme des moteurs fondamentaux d'une transition durable et juste. Par ailleurs, **les collectivités locales ont déjà pu mettre en œuvre de nombreuses démarches**, notamment dans le cadre des **Agendas 21 et des PCAET**. Mais ces démarches doivent se **massifier, se globaliser et s'étendre** à tous les acteurs du territoire.

Après une rapide présentation des interactions qui peuvent avoir lieu entre cet objectif et les autres objectifs, sont développées les différentes cibles qui peuvent être mise en place par les communes.

✓ Dans un premier temps, il convient de s'emparer du sujet

L'imaginaire collectif est ce dont on croit, ce qui motive. **Un but commun est donc nécessaire pour créer une dynamique territoriale**. Il convient d'identifier le sujet de manière collective et publique. Les changements climatiques peuvent apparaître comme des phénomènes qu'on ne peut pas contrôler de manière individuelle. Et si de nombreuses actions individuelles sont possibles, **il est indispensable d'agir de manière collective.**

Il faut donc identifier la lutte contre les changements climatiques comme une action collective. La manière dont elle est présentée et représentée est aussi importante, la communication sur ce genre de phénomènes est cruciale. Présenter des événements inéluctables et incontrôlables ne favorisera pas une action collective.

De manière concrète, il convient de **définir collectivement le sujet et les axes d'action** puis **d'identifier un ou des référents** sur le sujet. Ce(s) dernier(s) pourront **ensuite planifier les**

actions, définir les moyens de mise en œuvre et organiser le suivi. Il est important **d'entériner cet engagement en l'inscrivant dans les objectifs de la collectivité**.

✓ Il faut ensuite incorporer les mesures relatives au changement climatique dans les politiques

Il est possible de planifier un programme d'actions pour lutter contre les changements climatiques de plusieurs manières. Plusieurs outils existent au niveau national, notamment le **Plan national d'adaptation au changement climatique** et la **stratégie bas-carbone**. Des organes de coordination sont en construction afin de faire le lien entre ces derniers et les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).
A une échelle plus locale, les EPCI ou regroupements d'EPCI sont eux chargés d'élaborer des **Plans Climat Air Energie Territorial** (PCAET). Plus récemment la notion de « développement durable » a fleuri dans les campagnes municipales, preuve que les changements climatiques préoccupent de plus en plus.

L'agenda 21 local est aussi un outil dont certaines collectivités se sont servies et qui a permis de guider leurs actions. L'Agenda 2030 local vient prendre la suite de ce dernier et sera présenté plus en détails dans le témoignage de M. Morel.

✓ Renforcer la résilience et l'adaptation face aux aléas climatiques & catastrophes naturelles

C'est localement que s'exercent les risques climatiques. Ainsi il convient de mettre en place des actions visant à réduire leur impact. En ce sens de nombreux ateliers du Réseau des collectivités répondent à cette nécessité de **renforcer la résilience et l'adaptabilité des territoires**. Par exemple : sur la gestion différenciée des espaces verts, les bâtiments (efficacité énergétique et utilisation de matériaux biosourcés), les économies d'eau, la mobilité. La question des aménagements et notamment du développement urbain, bourgs et villages compris, peut présenter un puissant levier de lutte contre les changements climatiques. Elle doit être **envisagée dans sa globalité.**

Prenons l'exemple de la gestion de l'eau qui est assez parlant, les risques d'inondations étant commun à tout le territoire français. La gestion différenciée des eaux pluviales est une alternative prônant la gestion de plus petits volumes d'eau, plus simples à gérer. Favorisant le ruissellement et la capacité d'infiltration du sol en se déconnectant autant que possible du réseau d'évacuation des eaux pluviales. L'eau devient donc une ressource, que l'on peut ensuite valoriser directement pour alimenter des espaces verts. Ces derniers constituent, entre autre, des îlots de fraicheur permettant de lutter contre le réchauffement climatique. (On s'est aperçu que 100 m^2 d'espaces verts permettait de réduire d'un degré la température 100 m à la ronde.)
Tous ces aménagements nécessitent une **réflexion globale et une vision à long terme, favorisant la multi-modalité des espaces.**

Si la réflexion doit être globale et nécessite une vision sur le long terme, avant de pouvoir mettre en place des actions, il est nécessaire **d'impliquer tous les acteurs du territoire** dans cette démarche.

✓ Diffuser la conscience environnementale, sensibiliser et former tous les habitants

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »
S'il est indéniable que nous devons agir de manière rapide, il s'agit d'être efficace et de ne pas aggraver la situation en prenant des directions qui ne seraient pas collectives et réfléchies de manière collégiale. Il est important que les actions menées le soient en **concertation avec tous les**

acteurs du territoire, qui, par leurs différentes expériences et leurs usages des lieux et infrastructures peuvent apporter une contribution non-négligeable (exemple : revitalisation du centre-bourg Saint-Quentin-les-Anges).

Il peut ici s'agir d'organiser des rencontres et ateliers autour du développement durable dans les collectivités, les établissements scolaires (actions « du champ à l'assiette »), les entreprises, les associations, etc. Cela permet de **former tout au long de la vie**, entrainant une dynamique territoriale forte, incitant les habitants à s'impliquer de manière plus importante. Contribuant à la création **d'une culture commune du développement durable**.

Enfin, comme dans toute bonne planification à long terme, il est nécessaire de disposer un organe de suivi et d'évaluation. On ne saurait donc que **proposer la création d'un observatoire pluridisciplinaire de suivi consacré au changement climatique**. Ce dernier permettrait de collecter les informations sur l'avancement des actions par rapport à la planification prévue. De permettre la diffusion des bonnes pratiques, le partage d'informations. De réaliser des publications scientifiques à direction des décideurs locaux mais aussi des habitants et ainsi de pouvoir adapter les stratégies politiques.
La création d'un tel organe participerait aussi à préserver et conforter la dynamique qui va émerger de cette période.

L'animateur a terminé sa présentation en rappelant que l'idée des objectifs de développement durable **n'est pas de contraindre à l'action mais de favoriser l'émergence de projets** répondant aux objectifs. Chaque action réalisée sera un pas de plus dans la direction d'un monde plus durable pour tous.

■ Témoignage de la commune de Changé sur l'Agenda 21



M. Morel, 1er adjoint à Changé a présenté la démarche de mise en place d'un Agenda 21 de la commune. Cette commune de 6000 habitants diffuse depuis de nombreuses années une **culture du développement durable**. Ce fort engagement politique s'est traduit par une volonté de **passer d'une réflexion globale à une réflexion locale**.

L'intervenant présente la notion d'Agenda 21, dont la finalité est de préserver la planète, d'économiser les ressources et d'offrir à chacun de meilleures conditions de vie. C'est un **document stratégique qui présente le projet de développement durable de la commune** et qui décrit, sur **le court, moyen et long terme les actions concrètes** à mettre en place. Il permet de donner de la cohérence et un cadre global aux actions déjà engagées et d'initier de nouvelles actions.

Dès 2009 est signée la **convention des maires** pour une énergie durable et locale. En 2010 sera décidée **l'adhésion à l'association Energies Cités**. La démarche de la commune est amorcée par un **état des lieux** du territoire et **différents diagnostics** (Éclairage public, Recensement des espaces verts, Thermographie aérienne agglo, Bilan énergétique des bâtiments publics, Plan de déplacement urbain, Accessibilité, Réseaux assainissement et eau potable, Réhabilitation du centre-ville). **L'engagement** dans la démarche de l'Agenda 21 se matérialise par **une réunion publique** lors de laquelle est présentée la démarche ainsi que par la création d'une commission extra-municipale Agenda 21.

Méthodologie de mise en place

La création de la commission extra-municipale est la **première étape de la création de l'Agenda 21** de Changé. Cette dernière sera chargée de réaliser le plan d'actions de l'Agenda 21 et de veiller à la mise en œuvre de ces actions, elle jouera donc un rôle central dans sa réalisation. Elle est **composée de 5 élus, 5 acteurs du monde associatif ainsi que 5 changéens**. La commission était ensuite subdivisée en groupes de travail et demandait des avis au bureau municipal qui pouvait aussi consulter la commission. Le conseil municipal était informé par le bureau de l'avancement de l'Agenda 21.
L'Agenda 21 de Changé a été élaboré par l'équipe municipale en lien avec les différents acteurs locaux, ainsi que la commission extra-municipale et réalisée avec l'aide de la chargée de développement durable et du conseiller en énergie partagé (CEP).

La **seconde étape** est la **définition des thématiques et des axes d'actions qui composeront l'Agenda.**
Les diagnostics réalisés ont ensuite fait l'objet d'une réflexion collective, dont la commission à fait émergé des propositions. **Chaque enjeu identifié est décliné sous forme d'actions,** dont les fiches viennent préciser les objectifs attendus, le calendrier, le budget, le référent, les partenaires et le public concerné.

L'étape suivante est la **mise en place des actions et la réalisation pratique** des mesures envisagées. La commune a tenu à ce que le lien soit maintenu avec les habitants et a diffusé à l'ensemble de la population des informations sur la mise en place des différentes actions de l'Agenda 21.

M. Morel a aussi évoqué **l'importance d'une étape de suivi et d'évaluation du programme d'actions**. Des **indicateurs** ont été définis en amont, ce qui à permis de suivre chaque action et d'évaluer la pertinence de sa mise en place, ainsi que sa portée. Cela a aussi permis de **réajuster et d'adapter** les actions afin d'atteindre les objectifs désirés.

Clés de la réussite

Avant de détailler les axes de l'Agenda 21 de Changé, l'intervenant a donné quelques clés pour réussir d'un tel plan d'actions. La démarche Agenda 21 est fondée sur un **diagnostic concerté** et permet de concevoir un **projet stratégique**, traduit par un **plan d'actions périodiquement évalué et renforcé**. Son succès repose sur la mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes. Ce processus engage donc les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.

Les Agenda 21 de la commune de Changé

La commune a porté **deux Agenda 21** dont le premier a été mis en place de 2008 à 2013. Plusieurs étapes ont structuré l'avancement de cet Agenda 21 qui a aboutit à une reconnaissance nationale Agenda 21 en 2013. Dans cette première version, 5 axes, 11 engagements et 21 objectifs ont été dégagés. De nombreuses actions on été réalisées, l'intervenant détaille notamment l'installation d'équipements hydro-économes dans les bâtiments publics. **Une réunion en 2011 à la Défense** a Paris, a permis de faire un **point sur la démarche, de dresser un premier bilan et de rebondir**. Un **accompagnement de la DREAL** Pays de la Loire avec une évaluation de la démarche a ensuite permis de poursuivre cet Agenda. Le bilan de cet agenda a **mis en lumière une nécessité d'aller encore plus loin**, d'être plus précis notamment dans la rédaction des indicateurs et du suivi.

Une **seconde version** de l'Agenda a donc commencé en 2013, sur la base de la première mais avec de nouveaux projets et une envie d'aller encore plus loin. Un poste de Conseiller en Energie Partagé a notamment été créé, enrichissant les acteurs collaborant au développement de l'Agenda 21. M. Morel a aussi **évoqué les difficultés que peuvent poser certaines thématiques** et la mise en place de certaines actions. Il donnait ici l'exemple de mise en place d'une **convention avec les agriculteurs portant des clauses environnementales**. Les négociations ont été longues et difficiles mais un équilibre a été trouvé en mettant à disposition gratuite des terres sur lesquelles les cultures doivent passe progressivement en bio en contrepartie.
L'intervenant termine sur les Agendas 21 en précisant que **la reconnaissance Agenda 21** a été reconduite à partir de 2017. Partageant aussi que certaines périodes n'ont pas été faciles, qu'il a fallut s'accrocher et ne pas baisser les bras. Le flou politique lors des changements de concepts, par exemple entre "l'Agenda 21" et "la transition écologique", n'aidant pas à conserver dynamisme et cohérence.

Toute la programmation détaillée des deux Agenda 21 de la commune, ainsi que les actions mises en place, sont disponibles sur demande par mail à l'adresse synergies-réseau-collectivites@orange.fr

Changé et l'Agenda 2030

Changé souhaite **pérenniser son action en faveur du développement durable**. La mise en place d'un Agenda 2030 est une volonté de l'équipe municipale qui pourra s'appuyer sur son expérience avec l'Agenda 21. Sa mise en place repose sur les échanges avec les partenaires que sont Synergies et le Comité 21, dont le soutien permet d'avancer dans la mise en place ainsi que d'explorer de nouvelles pistes. L'intervenant fait aussi part d'une **volonté de réflexion sur une démarche territoriale plus globale, à l'échelle intercommunale.**
La mise en place de l'Agenda 2030 trouvera une nouvelle fois **sa genèse dans la constitution d'une commission extra-municipale synonyme d'intelligence collective**. Elle reprendra ensuite la méthode éprouvée de l'Agenda 21 pour mettre en place ce nouvel Agenda du développement durable. Avec pour volonté que cet Agenda 2030 permette d'impliquer tous les acteurs locaux et ainsi faciliter la mise en œuvre des actions, puis de les **massifier** et les **généraliser** à tous les secteurs. De manière plus concrète, Changé souhaite s'engager sur plusieurs axes dont l'ODD 3 « Santé et bien-être », l'ODD 4 « Education de qualité » ainsi que sur l'ODD 7 « énergie propre à un coût acceptable ».

Questions et remarques des participants

Savez-vous évaluer l'impact de l'Agenda 2030 sur la commune, combien d'habitants en ont bénéficié ?

➲ Il n'est pas possible de quantifier l'impact de l'Agenda 21 par un nombre de bénéficiaires. Mais nous avons eu beaucoup de retours positifs nous encourageant à poursuivre dans cette voie.

Avec le recul, que pouvez vous dire des mesures mises en place ?

➲ Beaucoup d'actions sont toujours en place et bon nombre d'entre elles ont **connu du succès.** Certains sujets ont aussi mis du temps à se mettre en place et il faut parfois **adapter** les mesures. Mais le suivi des actions n'est pas toujours simple. Des indicateurs de suivi ont été réalisés et un travail de suivi a été institué, **mais le temps manque parfois pour continuer à suivre les actions** au fil des années. C'est par ailleurs un des points sur lesquels il pourrait être intéressant de se pencher à l'échelle de l'agglomération, car cela semble compliqué à mettre en place sur une seule commune.

Si l'intervention était très intéressante, beaucoup de communes mayennaises sont d'une taille plus restreinte, est-il possible de réaliser un tel projet dans les communes rurales ?

➲ M. Morel revient sur son intervention précisant que c'est effectivement le retour d'expérience d'une commune de 6000 habitants, mais que la démarche **peut tout à fait se reproduire dans des communes plus petites**. L'investissement en termes de temps est certes important mais il permet ensuite d'en gagner beaucoup, d'associer un maximum d'intervenants et de communiquer avec les habitants.

➲ Mme Tribondeau a ensuite partagé son expérience d'Agenda 21 dans sa commune (700 habitants). Egalement engagée depuis de nombreuses années dans des actions en faveur d'un développement durable, Bierné a voulu **se projeter** sur une dizaine d'années afin de mettre en **cohérence les actions** que souhaitaient mettre en place les habitants. En 2013, fruit d'une **consultation participative** et de riches échanges entre tous les habitants de la commune, sont nées 17 actions portées par les habitants et les associations et 31 actions portées par les élus. La mairesse de la commune précise que cette volonté citoyenne anime désormais Bierné et accompagne les futurs projets, donnant une dimension vivante et solidaire à la commune. La réalisation d'un Agenda 21 est donc **possible** dans des **communes d'une taille plus petite** même si Mme Tribondeau rappelle que cet Agenda 21 a été réalisé avec l'aide d'un bureau d'étude. Les différents diagnostics, la réalisation des fiches actions ainsi que la définition des indicateurs de suivi demandant un travail conséquent.
Remarque : On pourra préciser le franc succès de l'Agenda 21 de Bierné qui a fortement concerné les habitants avec un taux de participation de 40%. Une culture fortement installée dans la commune avec de nombreuses actions participatives (chantiers participatifs, journée citoyenne, consultation des citoyens pour les différents projets de la commune, commission mixte).

➲ M. Houtin a aussi partagé son expérience d'Agenda 21 avec la commune d'Azé, dont les nombreuses actions en faveur d'un développement durable ont progressivement fait apparaître la constitution de cet Agenda comme **une suite logique permettant de structurer les futurs projets** de la commune. De la même manière que les précédents retours d'expérience de la rencontre M. Houtin à mis en valeur la **participation des habitants** à la réalisation de cet outil de planification.
L'adjoint à la qualité des espaces verts de la commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne a aussi insisté sur le fait que l'Agenda permettait d'avoir une **vision globale** du développement durable en associant les citoyens, ceci permettant **d'avancer collectivement et de dédramatiser le passage à l'acte**. Mais aussi de **se rendre compte des actions déjà mise en place** et d'avancer petit à petit vers de nouveaux objectifs.
C'est par ailleurs dans cette dynamique que souhaite poursuivre Château-Gontier-sur-Mayenne avec un Agenda 2030.

De nombreux échanges dans la salle se poursuivent entre les élus présents, **faisant émerger des questionnements relatifs à la faisabilité** de la mise en place d'un tel outil, notamment dans les petites communes. Les retours d'expérience des élus présents convergent vers une nécessité de dédramatiser le passage à l'acte et la notion non contraignante des objectifs de développement durable ainsi que l'absence d'obligation de résultat.

■ Conclusion

L'animateur conclut les échanges en rappelant que si la démarche de mise en place était longue et parfois lourde à porter elle permettait d'avoir une **vision à long terme**. Tout en **incluant** les **habitants** ce qui permettait de bénéficier de leur **maîtrise d'usage** et de leur permettre de s'investir dans des projets. Le développement durable est une vision **transversale** sur le long terme, développer un Agenda permet une **meilleure planification** et une réalisation plus aisée mais aussi de **prévoir** les **efforts engagés**, les **dépenses nécessaire** et d'associer un maximum d'acteurs.
Dédramatiser le passage à l'acte est un des leitmotivs du Réseau des collectivités, il prend ici tout son sens, la **planification et la participation** étant deux **vecteurs facilitateurs** d'une mise en œuvre sereine et innovante.
L'Agenda 2030 a vocation à couvrir tous les secteurs d'activités, il peut donc paraître trop complexe à appréhender, trop lourd à mettre en place, etc. Cependant, chaque objectif peut **s'envisager de manière indépendante** et **permettre d'engager des actions** dans le domaine.
Ce plan d'action s'envisage aussi de manière à effectuer un **suivi des actions** mises en place et permet donc de réajuster le cas échéant les mesures. C'est d'ailleurs sur ce point que M. Morel attirait l'attention, si le suivi n'est pas toujours simple à réaliser son **importance est cruciale**.
Les échanges ayant mis en lumière un fort intérêt pour la mise en place de planification des actions d'un développement durable dans les communes, peut-être **serait-il intéressant de mettre en place un suivi Agenda 2030 des communes mayennaises** le souhaitant. De manière à effectuer un conseil et un suivi personnalisé, tout en favorisant les interactions entre les communes.

Listing des participants

AMIARD	Guillaume		g.amiard@orange.fr	Deux-évailes-Montsûrs
Coquereau	Noémie	élu	noemie.coquereau@laval.fr	Laval
FRANGEUL	Saveria	élu	saveriaf@icloud.com	La Chapelle-Anthenaise
GANDON	Chantal	élu	c.gandon@orange.fr	BANNES
HOUSSEAU	Mickaël	élu	mickael.housseau@orange.fr ; sm_housseau@orange.fr	La Chapelle-Anthenaise
Houtin	Patrice	élu	phoutin@aze-53.fr	Château-Gontier-sur-Mayenne
Lainé	Nolwenn	Agent		Changé
LEROYER	Philippe	Agent	philippe.leroyer@mayenne.gouv.fr	MAYENNE
MOREL	Jean-Bernard	élu	jeanbernardmorel@change53.fr	CHANGE
Perrier	Michel	élu	perriermv@wanadoo.fr	Bonchamp
PHAM SIGMANN	Geneviève	élu	sigmanngenevieve@gmail.com	LAVAL
QUINTARD	Benoit	élu	benoit.quintard@gmail.com	MONTSURS
Raimbault	Jean-François	élu	jef53410@gmail.com	Le Bourgneuf La Forêt
Restif	Vincent	élu		Pommerieux
ROCHARD	Amélie	stagiaire	permanence.chevrollier@gmail.com	Montsûrs
Rondeau	Jérome	citoyen	Rondeauja@orange.fr	Belgeard
Rondeau	Alain	élu		Jublain
Rondeau	Clémence	élu		Mayenne
Sabin	Sophier	élu		Argentré
TRIBONDEAU	Marie-Noelle	élu	mntribondeau@orange.fr	Bierné-les-Villages

Excusés

Davoust	Nadège		nadege.davoust@hotmail.fr	Laval
DROCOURT	Michel		michel.drocourt@argentre.fr	Argentré 53210
Eymon	Isabelle	élu	isabelle.eymon@laval.fr	Laval
FOUGERAY	Isabelle	élu	isabelle-fougeray@orange.fr	La Chapelle-Anthenaise
Leterrier	Sophie	élu	sophie.leterrier1@orange.fr	Andouillé
PORTIER	Monique		portier.monique0205@orange.fr	L'Huisserie
Robin	Fabien	élu	fabienrobin53@gmail.com	Port-Brillet